


Entente de bassin 9



Municipalité de Morin-Heights

Ajout d'une station
d'échantillonnage dans le
cadre du Programme
d'échantillonnage du
bassin versant de la
rivière du Nord 2011



Le bassin versant de la rivière du Nord

Une superficie de 2 200 km²
7 MRC, 36 municipalités
175 000 habitants
Une rivière de 140 km, 1 140 lacs
4 000 km de cours d'eau

Un milieu de vie
exceptionnel...



Plaisirs de l'eau • Économie • Tourisme • Milieu de vie • Beauté • Santé • Alimentation • Eau potable • Électricité



Abrinord
Entente de bassin versant
Numéro 9

PARTENAIRES

Entente de bassin versant entre :

La Municipalité de Morin-Heights,
Ayant son siège au 567, chemin du Village,
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0,
Représentée par M. James Jackson, inspecteur en environnement,
Ci-après appelée **le promoteur**

Et

L'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord),
Ayant son siège au 298 rue Labelle, bureau 109,
Saint-Jérôme (Québec), J7Z 5L1,
Représenté par Mme Karine Thibault, directrice générale par intérim,
Ci-après appelé **le facilitateur**

Concernant

La réalisation du projet « **Ajout d'une station d'échantillonnage dans le cadre du Programme d'échantillonnage du bassin versant de la rivière du Nord 2011** » dont les actions visent à atteindre plusieurs objectifs inscrits au Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière du Nord.



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ENTENTE

Titre du projet :

Ajout d'une station d'échantillonnage dans le cadre du Programme d'échantillonnage du bassin versant de la rivière du Nord 2011

Responsable du projet (promoteur) :

James Jackson, inspecteur en environnement
Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Responsable du projet (facilitateur) :

Karine Thibault, directrice générale par intérim

Résumé du projet :

Le projet vise à ajouter une station d'échantillonnage sur le territoire de la municipalité de Morin-Heights. L'échantillonnage aura lieu une fois par mois d'avril à novembre 2011 inclusivement et deux fois supplémentaires lors d'événements de pluie. Les analyses seront effectuées au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Les paramètres analysés seront le phosphore, les matières en suspension et les coliformes fécaux.

Le Programme d'échantillonnage permet de dresser un portrait général de la qualité de l'eau de la rivière du Nord et ses principaux tributaires. En 2010, le Programme comptait 23 stations d'échantillonnage, dont 11 sont situées sur la rivière du Nord et 12 sont situées sur des tributaires. Sur ces 23 stations, 4 étaient déjà suivies depuis plusieurs années par le MDDEP dans le cadre du programme Réseau-rivières.

Localisation du projet :

L'échantillonnage sera effectué sur la rivière à Simon, sur le chemin Legault près de l'intersection avec le chemin de Christieville, dans la Municipalité de Morin-Heights. Les analyses des échantillons seront effectuées au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, à Québec.



Les actions posées dans le cadre de ce projet permettront de contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord :

Objectif spécifique du PDE :

- Dès 2010, que les acteurs de l'eau concernés mettent en œuvre le Plan d'échantillonnage des eaux de surface (objectif 2) : Réaliser un projet d'échantillonnage (associations de lacs, municipalités, universités, etc.).
- Dès 2009, que les acteurs de l'eau concernés rendent accessible aux acteurs de l'eau des données publiques non confidentielles sur l'eau et les écosystèmes et outillent le public pour faciliter leur interprétation (objectif 50) : Diffuser les données (site web, rapport, etc.).
- Dès 2009, que les acteurs de l'eau concernés mettent en place et maintiennent 5 outils pour améliorer la coordination des actions entreprises dans le bassin versant (objectif 52) : Développer des partenariats et /ou ententes.

Indicateur(s) de suivi :

- Objectif 2 : Nombre de stations ajoutées sur la rivière du Nord.
- Objectif 50 : Données colligées et accessibles au public; Informations et explications accessibles pour chaque donnée diffusée.
- Objectif 52 : Nombre d'outils de coordination utilisés.

Dépense prévisionnelle (coût) :

Le projet représente un investissement d'environ 1 000 \$ annuellement. Pour l'année 2011, 1 000 \$ en espèces proviendront de la Municipalité de Morin-Heights.

Date de début:

Février 2011

Date de fin:

Décembre 2011



A. OBJET DE L'ENTENTE

La présente a pour objet d'officialiser l'engagement du promoteur à l'effet de réaliser un projet correspondant à plusieurs objectifs inscrits au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord. Cette entente officialise également la participation financière du promoteur.

B. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente convention entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lorsque le projet visé est complété.

C. ENGAGEMENT DU PROMOTEUR

Le promoteur s'engage à verser 1 000 \$ à Abrinord pour couvrir les frais reliés à l'échantillonnage de la station (frais d'analyse en laboratoire, envoi des échantillons, kilométrage et une partie de la main d'œuvre).

D. ENGAGEMENT DU FACILITATEUR

Le facilitateur s'engage à effectuer l'échantillonnage et à diffuser les résultats des analyses sur son site web. Il s'engage à compiler les résultats du suivi du projet et à les diffuser ainsi que toute information susceptible d'en souligner les impacts auprès de la population.

Le facilitateur s'engage à annoncer l'entente de bassin et le projet qui en découle sur son site web. L'entente et le projet pourront également faire l'objet de toute autre promotion de la part de l'une ou l'autre des parties, dans la mesure où un accord préalable intervient entre les parties sur la teneur de ladite promotion. Le facilitateur assurera une certaine promotion du projet au sein de la communauté.

Le facilitateur s'engage à afficher le logo de la Municipalité de Morin-Heights sur la page web de la station d'échantillonnage.

E. RESPONSABILITÉ DU FACILITATEUR

Le facilitateur a la responsabilité de réaliser le projet selon les règles de l'art et de tout mettre en œuvre afin d'améliorer et de préserver la qualité et la quantité de l'eau ainsi que les habitats aquatiques et riverains de son territoire.



F. DONNÉES TRANSFÉRABLES

Le promoteur accorde le droit de diffusion et d'utilisation du présent projet à Abrinord (possibilité de le diffuser sur son site internet, de transmettre le résumé à d'autres acteurs qui voudraient créer un projet similaire).

Le facilitateur transmettra les données au promoteur au fur et à mesure qu'il les recevra.

G. PROGRAMME DE SUIVI

Le facilitateur effectuera un suivi avec le promoteur à la fin de l'année pour connaître son intérêt à poursuivre l'échantillonnage de la station l'année suivante et pour discuter des possibilités de stations supplémentaires, des résultats d'analyse obtenus et de la possibilité de développer des projets connexes.

H. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ENTENTE

Les parties conviennent que des modifications pourraient être apportées dans les étapes et mécanismes de fonctionnement de la présente entente, avec l'accord de chacune des parties, aux fins de s'adapter aux circonstances;

Les parties conviennent de procéder périodiquement à l'évaluation des interventions réalisées dans le cadre de la présente entente;

Les signataires ne diffuseront pas les informations qui leur seront transmises sous le sceau de la confidentialité par les partenaires éventuels du projet;

Les signataires acceptent que les données d'échantillonnage et la présente entente soient rendues publiques.



SIGNATURES

Pour le promoteur :

Municipalité de Morin-Heights :

James Jackson, inspecteur en
environnement

Lieu - Date

Pour le facilitateur :

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) :

Karine Thibault, directrice générale par
intérim

Lieu - Date

Merci aux partenaires d'Abrinord :

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

